

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 007715

Société : M0914

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN YAHIA ABDELLAH

Date de naissance : 1949

Adresse : 186 LOT. GEMMANT FLORIDA-SIDI MAAROOF

Tél. : 0665200356 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah Le : 07/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

INSTRUCTIONS A SUIVRE PAR LES ADHERENTS POUR FACILITER LE TRAITEMENT DES DOSSIERS (MALADIE)

1. LES PRESTATIONS :

Sont accordées sur présentation d'une feuille de maladie (pas de photocopies), dûment remplie (nom, prénom, matricule et le lien de parenté : adhérent, conjoint ou enfant) accompagnée de toutes pièces justificatives.

2. PHARMACIE :

Les prestations sont accordées sur présentation de l'ordonnance qui doit comporter la date, le nom, prénom du malade inscrits de la main du médecin et accompagnée des vignettes, des prospectus, des médicaments prescrits et des P.P.M. (Prix Public Marocain).

3. EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION :

L'adhérent est tenu de fournir à la mutuelle soit un bulletin de changement de situation relatif à son conjoint accompagné d'une photocopie de l'acte (de mariage, divorce), soit un extrait de l'enfant (naissance, décès).

4. PIECES JOINTES :

Toutes les pièces concernant la maladie ou l'accident doivent être remises à la mutuelle au plus tard 3 mois après la première visite du médecin. Pour les soins et prothèses dentaires, le délai de remise est fixé à 1 mois après traitement .

5. INTERVENTION CHIRURGICALE :

* En cas d'intervention chirurgicale la note de la clinique doit préciser :

- a - Les honoraires du chirurgien, ainsi que le coefficient K correspondant à l'intervention .
- b - La ventilation des frais annexes , aide, anesthésie, etc
- c - Le nombre de jours d'hospitalisation .
- d - Le détail des fournitures pharmaceutiques .

6. SOINS ET PROTHESES DENTAIRES :

Pour les soins et la prothèse dentaire , demander au chirurgien dentiste un relevé détaillé des différents soins ou prothèses avec indication de la date à laquelle ils ont été effectués , des honoraires correspondants à chaque soin ou prothèse, du numéro et de la position exacte de chaque dent traitée.

Un accord préalable de la mutuelle est obligatoire avant l'exécution des prothèses, implants, orthodontie .

7. HOSPITALISATION A L'ETRANGER :

Les remboursements des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation se feront dans la limite du plafond général et au cours de change du jour des débours .

8. ACCIDENTS :

En cas d'accident, préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident .

9. FRAUDE :

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la suspension de l'adhésion jusqu'à la prochaine réunion du comité de la mutuelle (pour décision) .

- Sont considérés comme fraudes :

Falsification de facture - annotation non réelle des consultations , visites , frais pharmaceutiques - substitution d'un bénéficiaire - déclaration non réelle des ayants droits .



MUTUELLE DE PREVOYANCE
DES BANQUES POPULAIRES
GROUPE BANQUE POPULAIRE

DECLARATION DE MALADIE

CACHET BANQUE

Nom de l'assuré : BELLA MINE

Prénom : RAJAA

N° SINISTRE : NBR DE PIÈCES : TOTAL DÉPENSES : 3.205,90

POLICE (1) : 1.2.1.1.3.98 MATRICULE CPM : 21501 ORDRE FAMILIAL : 00

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

Nom et adresse ou cachet du médecin :

Nom du malade : Bellamine RAJAA

Prénom du malade : Rajaa

Nature de la maladie : Covid - 19

MALADE (2)

Lui même

Conjoint

Enfant

À Casablanca Le 08.02.2022 Signature

MBP 31-13

(1) Porter le code Banque .

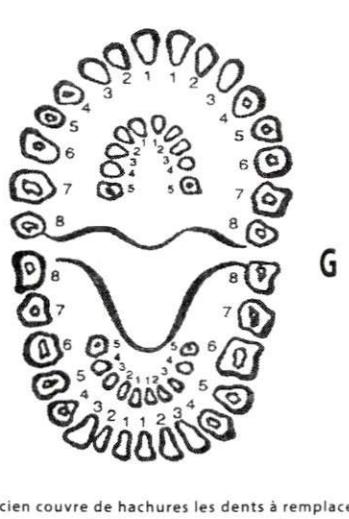
(2) Mettre une croix dans la case correspondante .

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, Veuillez communiquer : les renseignements sous - pli cacheté à l'intention du médecin - conseil de la Mutuelle.

Praticien	Date des actes médicaux	Nature des actes & Coefficients	Signature du médecin attestant le paiement des actes	Montant détaillé des honoraires	Réserve à la Mutuelle
MEDECIN TRAITANT	14/01/22 22/01/22	CS Control	<i>Signature</i>	200 DT Gratuit	
ANALYSES RADIO-GRAPHIES	14/01/22	B 400	Dr. Sami MIJARES Centre Commercial Soufiane, 1er Chambre Bd. Abou Bakr El Kadri Sidi Maatouf Casablanca 06 22 38 36 00 - 06 22 38 48 10 05	400,00 DT	
ACTES MEDICAUX OU PARA-MEDICAUX	17/01/22	B 730	ABURATOIRE SIDI MAAROUF ICE : 00 08 18 92 00 00 16 IF : 40 60 65 56 - TP : 36 15 98 85 CNSS : 98 61 24 - RC : 41 02 36	982,00 DT	
Exécution des Ordonnances	Date de l'ordonnance	Cachet du pharmacien, de l'opticien ou de l'orthopédiste		Montant de la facture	Réserve à la Mutuelle
MEDICAMENTS (OPTIQUE / ORTHOPÉDIE)	14/01/22 24/01/22	Dr. BENYAHIA Mohamed Hicham Pharmacie RAB13 173, Bd. El Hiraa Lot Errabbi BERRECHID - Tél.: 0522 33 69 00 Dr. BENYAHIA Mohamed Hicham Pharmacie RAB13 173, Bd. El Hiraa Lot Errabbi BERRECHID - Tél.: 0522 33 69 00		538,80 813,90	

Réserve à la Mutuelle (commentaire)

(3) Mettre une croix dans la case correspondante

SOINS <input type="checkbox"/>	PROTHESE <input type="checkbox"/>
	
<p>Montant des honoraires perçus par le praticien pour les soins :</p>	
<p>Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement des soins :</p>	
<p>Date : </p>	
<p>Montant des honoraires perçus par le praticien pour la prothèse :</p>	
<p>Signature du praticien attestant l'exécution et le paiement de la prothèse :</p>	
<p>Date de l'appareillage : </p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Le praticien couvre de hachures les dents à remplacer. - Surcharge le contour des dents qui supporteront des crochets. - Indique la nature de l'appareil, le nombre de dents artificielles et de crochets. 	



مختبر التحاليل الطبية سidi معرف

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES SIDI MAAROUF

Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Mycologie - Parasitologie - Virologie

Dr. Ghizlane HADDIOU
Médecin Biologiste

Casablanca, le 17/01/2022

Code Patient : 21-05645

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 170122-022 Pvt du: 17/01/2022 8:45

Nom : Mme BELLAMINE Rajaa

Demandé par Dr : MOUSTARHFIR EL IDRISI AMAL



Page : 1/2

ANALYSES D'HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME : NFS + PLQ
(SYSMEX XS 500i)

			Valeurs Usuelles	Antériorité
Globules rouges	:	4,49	10 ⁶ /mm ³	(4,05 - 5,3) 4,55 (12/11/21)
Hémoglobine	:	13,80	g/dl	(11,5 - 15,5) 13,70 (12/11/21)
Hématocrite	:	39,30	%	(37 - 46) 40,60 (12/11/21)
VGM	:	87,53	fL	(80 - 95) 89,23 (12/11/21)
TCMH	:	30,73	pg	(27 - 33) 30,11 (12/11/21)
CCMH	:	35,11	g/dl	(32 - 36) 33,74 (12/11/21)
Globules blancs	:	6480	/mm ³	(4000 - 10000) 8540 (12/11/21)
Formule sanguine	:			
Neutrophiles	:	59,6 %	3862 /mm ³	(1500 - 7000) 4629 (12/11/21)
Lymphocytes	:	33 %	2138 /mm ³	(1000 - 4000) 3407 (12/11/21)
Monocytes	:	6,6 %	428 /mm ³	(40 - 1200) 444 (12/11/21)
Eosinophiles	:	0,6 %	39 /mm ³	(Inférieur à 400) 51 (12/11/21)
Basophiles	:	0,2 %	13 /mm ³	(Inférieur à 150) 9 (12/11/21)
Plaquettes	:	226000	/mm ³	(150000 - 400000) 251000 (12/11/21)

ANALYSES D'HEMOSTASE-COAGULATION

D-DIMERES
(Vidas- Biomerieux)

		Valeurs Usuelles	Antériorité
	:	330 ng/ml	(Inférieur à 500)

ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

CRP : PROTEINE-C REACTIVE
(Tech. Immunoturbidimétrique)

		Valeurs Usuelles	Antériorité
	:	6,4 mg/l	(Inférieur à 6)

TROPONINE Ic

(Technique chimiluminescence Access2 Beckman Coulter)

		Valeurs Usuelles	Antériorité
	:	0,001 ng/ml	(Inférieur à 0,017)



Asthme - Tuberculose - Allergie
Bronchoscopie
Tests cutanés - EFR (spirométrie)
Pathologie du sommeil

الضيق - السل - الحساسية
الفحص بالمنظار
فحص وظائف الرئة
أمراض النوم
إختبار الحساسية

Casa Le: 22/01/88 الدار البيضاء

Bellamine RAJAA

79,90
1/ Tondeur 10 cm 31 p 1t 6 (S.V.)
40,00
2/ Flouair 10 cm 31 p 1t 6 (S.V.)
43,90
3/ Rehbar 92122 1 B le nat p 1t 1 mois (S.V.)
99,90
4/ Oedèses 20 cm 31 p 1t 1 mois (x 15) (S.V.)
88,90

Dr. BENYAMIA Mohamed Hicham
Pharmacie RABIS
173, Bd. El Hiraa Lot Errabbi
BERRECHID Tel: 0522 33 69 00

الطابق الأول، شارع تازة، الرقم 3، إفارة 2، عين الشق - الدار البيضاء

1er Etage, Bd Taza N° 3 Inara 2, Ain chock Casablanca
Tél.: +212 522 521 901 / Gsm : +212 663 407 724 / E-mail : a.elidrissim@yahoo.fr



Asthme - Tuberculose - Allergie
Bronchoscopie
Tests cutanés - EFR (spirométrie)
Pathologie du sommeil

الضيق - السل - الحساسية
الفحص بالمنظار
فحص وظائف الرئة
أمراض النوم
اختبار الحساسية

Casa Le: 14/01/2022 الدار البيضاء

Bellamine Rajae

29,30,-

1/ Azide des



14P → 51

puis 1/24P → 52 à 57

95,00

2/ Cigloxaïdes
19P/5 après repas p 47j

26,50

3/ Vit C 1000
19P/5 le matin (à 15j) 33,50

23,30

4/ 21 maske
49,60 19P/5 les 5 matin et soir (à 15j)



5/ Dure forte



18,50 1 1/1 sem

6/ Saffu 2B-0-2B (à 15j)

الد لابق، ذول، شارع تازة، الرقم 3، إبارة 2، عين الشق - الدار البيضاء

1er Etage, Bd Taza N° 3 Inara 2, Ain chock Casablanca

Tél.: +212 522 521 901 / Gsm : +212 663 407 724 / E-mail : a.elidrissim@yahoo.fr

Dr. BENYAHIA Mohamed Hicham
Pharmacie RAB13
173, Bd. El Hiraa Lot Errabii
BERRECHID - Tel.: 0522 33 69 00



MIJHARLAB

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES MIJHARLAB

Hématologie - Immunologie - Biochimie - Parasitologie - Mycologie - Bactériologie - Virologie

Docteur Samira KOUTAIR

Spécialiste en Biologie Médicale

D.U. Qualité Biologie Médicale - Bordeaux

Prélèvement du : 14-01-2022 à 09:42

Identifiant : 2107172036

Edition : 15-01-2022

Patient : Mme BELLAMINE Rajaa

Date de naissance : 06-08-1955

Référence : 2201142058

Prescripteur :

BIOLOGIE MOLECULAIRE / MOLECULAR BIOLOGY

RECHERCHE DE L'ARN DU VIRUS SARS-COV-2 PAR RT-PCR / QRT-PCR ASSAY FOR SARS COV-2 VIRUS RNA

(RT-PCR GeneProof SARS-Cov2, 3 cibles: Gene RdRp, Gene E, Gene N)

Nature de prélèvement: naso-pharyngé

Résultat **POSITIF: Génome de SARS-COV-2 détecté**

Nature of the sample : Nasopharyngeal

Result : **POSITIVE: GENOME OF SARS-COV2 DETECTED**

La sensibilité du test RT-PCR pour le SARS-Cov2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs. une infection à Covid-19 ne peut être totalement exclue.

Pour toutes informations sur l'analyse COVID appeler : 0664 46 14 35

Demande validée par : Dr Koutair Samira

Dr. Samira KOUTAIR
MIJHARLAB
Centre Commercial Soufiane, Lot Chaima
Abou Bakr EL KADIRI, Sidi Maarouf
Casablanca
05 22 58 35 56 - 06 32 16 30 36 - Contactez pour RDV: 06 64 46 14 35 - <http://rdvcovidmaroc.com/mijharlab>

Page 1/1

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MIJHARLAB

Centre commercial Soufiane, Lot Chaima, Bd Abou Bakr EL KADIRI,
Sidi Maarouf, Casablanca

Tél : 0522583556 – Fax : 0522581805

IF: 15252767 – TP: 36167325 – CNSS: 43023445 – ICE: 000114256000076 – INPE: 093061760

FACTURE N° : 220000510

Casablanca le 14-01-2022

Mme Rajaa BELLAMINE

Demande N° 2201142058

Date de l'examen : 14-01-2022

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	CORONAPCR	–	HN

Total des B : 400

TOTAL DOSSIER : 400.00 DH

Type de règlement : Carte bancaire le 14-01-2022

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cents dirham s

Mr. Samir
MIJHARLAB
Centre Commercial Soufiane, Lot Chaima
Bd Abou Bakr EL KADIRI Sidi Maarouf
CASABLANCA
0522583556 - 0522581805

Dr. MOUSTARHFIR EL IDRISI AMAL

spécialiste des maladies
respiratoires



د. المستغفر الإدريسي أمال

اختصاصية في أمراض

الجهاز التنفس

Asthme - Tuberculose - Allergie

Bronchoscopie

Tests cutanés - EFR (spirométrie)

Pathologie du sommeil

الضيق - السل - الحساسية

الشخص بالمنظار

فحص وظائف الرئة

أمراض النوم

اختبار الحساسية

Casa Le : 18/01/2022
الدار البيضاء:

Bellavie RAjAA

NFS - plq - CRP -
Trophoie - P-Diner ↘

LABORATOIRE SIDI MAAROUF
IF : 001681892000016
ICE : 40606866 - TP : 36159885
CNSS : 986124 - RC : 410236

الطابق الأول ، شارع تازة ، الرقم 3 ، إنارة 2 ، عين الشق - الدار البيضاء

1er Etage, Bd Taza N° 3 Inara 2, Ain chock Casablanca

Tél.: +212 522 521 901 / Gsm : +212 663 407 724 / E-mail : a.elidrissim@yahoo.fr

Laboratoire d'Analyses Médicales

Sidi Maarouf

Facture

Casablanca, le 17/01/2022

Dossier N°: 170122-022 du: 17/01/2022

Médecin Dr: MOUSTARHFIR EL IDRISI
AMAL

Patient :Mme BELLAMINE Rajaa

	Analysé	Valeur en B	Montant
HEMOGRAMME : NFS + PLQ	80	107,20	
CRP : PROTEINE-C REACTIVE	100	134,00	
TROPONINE I	250	335,00	
D-DIMERES	300	402,00	

Montant de prélèvement : 20,00

Total en dirhams à payer: 998,20

LABORATOIRE SIDI MAAROUF
CE: 02159885 - TP: 36159885
F: 40606866 - BC: 410236
CNS: 986124 - NC: 00000016

QUITTANCE DE REMBOURSEMENT

MUTUELLE
DE PRÉVOYANCE DES
BANQUES POPULAIRES



BANQUE : AGENTS RETRAITES GBP 98

MATRICULE : 21501

ADHERENT : BELLAMINE RAJAA
9098

BENEFICIAIRE : BELLAMINE RAJAA

CODE RUBRIQUE	NATURE	FRAIS EXPOSÉS		TAUX OU VALEUR	REBOURSEMENTS	
		DEVISE	D H		AUTRE CIE	AXA MAROC
1 02	CONSULTØ SPECIALIST		250,00	0,68		170,00
12 00	R RADILOGIE R-Z		200,00	0,64		127,50
15 00	ANALYSES B		1.398,20	0,85		1.188,47
16 00	MEDICAMENTS		1.357,70	0,85		1.154,04
	Remboursement selon la tarification	19.				
	T O T A U X		3.205,90			2.640,01
P.S : Il est rappelé que toute ordonnance doit être accompagnée des PPM (Prix Public Marocain) et des prospectus pour chaque médicament. Nous vous en remercions.	DATE	CODE SOCIETE	N° DU DOSSIER	NUMERO DU SINISTRE AXA	MONTANT DU REGLEMENT	
	17/02/2022	0X1211398	21501 00 2022 2215729	22453469	2.640,01	